

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band: 50 (1979)
Heft: 10: ADIJ : au-dessus des frontières

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquantième année
Paraît une fois par mois
N° 10 Octobre 1979

SOMMAIRE

Assemblée générale 1979 - Exposé présidentiel (237) ; Chronique économique (251).



Assemblée générale 1979 Exposé présidentiel

Au cours de l'assemblée générale du 6 octobre 1979, à Saint-Ursanne, le président M. Frédéric Savoye, devant 159 délégués, a fait l'exposé suivant :

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Chers amis de l'ADIJ,

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) compte plus de cinquante ans d'existence. Elle a fêté son jubilé en 1975. Née de difficultés économiques, liées notamment aux problèmes des voies de communication ressentis par les régions jurassiennes, l'ADIJ a peu à peu étendu ses préoccupations à l'ensemble de la vie socio-économique jurassienne. Reconnue d'utilité publique en 1952, l'association n'a cessé d'apporter son concours aux réalisations d'intérêt public intéressant le Jura bernois. L'ADIJ est liée à l'histoire jurassienne et a contribué à en déterminer les caractéristiques économiques et sociales.

En 1974, lors de l'ouverture de notre assemblée générale, nous disions ceci à tous nos membres :

« C'est dans un esprit de tolérance, mais aussi de fermeté que nous désirons continuer de travailler positivement, être utiles et efficaces, bref, pour et par notre association, servir ! »

Telle fut notre ligne de conduite jusqu'à ce jour.

Ce ne fut pas toujours facile.

Le 11 juin 1974, veille du plébiscite pour l'autodétermination du peuple jurassen fixé au 23 juin 1974, le comité central adopte la résolution suivante :

Le Jura possède certains caractères spécifiques du point de vue socio-économique. L'ADIJ (Association pour la défense des intérêts du Jura) constate l'identité et l'homogénéité des problèmes qui sont posés aux différentes régions jurassiennes, en parti-